

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 10 MARS 2022

DELIBERATION N° 2022-01

Approbation du Procès Verbal du CA du 9 décembre 2021

Le dix mars deux-mille-vingt-deux à quatorze heures, le conseil d'administration de l'Agence régionale de la biodiversité (ARB) Centre-Val de Loire s'est réuni sur convocation de Monsieur Jean-François BRIDET, Président, en date du vingt-huit février deux-mille-vingt-deux.

ETAIENT PRESENTS :

Jean-François BRIDET – Région Centre-Val de Loire	Christophe POUPAT – Office National des Forêts
Jean-Noël RIEFFEL – Direction régionale OFB	Frédéric ARCHAU – INRAE
Marc DE MARIA – Direction régionale OFB	Benjamin VIRELY – Personnel ARB
Marine COLOMBEY – Direction régionale OFB	Michel PRÉVOST – CEN Centre-Val de Loire
Lena DENIAUD – DRAAF Centre-Val de Loire	Germaine FRAUDIN – FNE Centre-Val de Loire
Marie-Line CIRRE – Département du Cher	Valérie BOUCHAUD-VIOLEAU – URCPPIE
Capucine FEDRIGO – Ville d'Orléans	Julien PROSPER – Fédération de pêche Centre-Val de Loire
Anne-Marie THOMAS – Communauté de Communes Grand Chambord	Marie-Thérèse FLEURY – Centre Régional de la Propriété Forestière

ASSISTAIENT EGALEMENT PRESENTS A LA SEANCE SANS VOIX DELIBERATIVE :

Catherine BERTRAND – ARB Centre-Val de Loire	Céline CERVEK – DRAAF Centre-Val de Loire
Marine CELESTE – ARB Centre-Val de Loire	Frédéric BRETON – CEN Centre-Val de Loire
Pauline D'ARMANCOURT – ARB Centre-Val de Loire	Lucile FILIPIAK – FNE Centre-Val de Loire
Mylène MOREAU – ARB Centre-Val de Loire	Estelle MENAGER – Département d'Eure-et-Loir
Pascale LARMANDE – ARB Centre-Val de Loire	Mellie GRATEAU – URCPPIE
Laetitia ROGER-PERRIER – ARB Centre-Val de Loire	Jean-Claude BROSSIER – CESER
Cécile LE MEUNIER – ARB Centre-Val de Loire	Jean-Paul MOKTAR – Fédération régionale des Chasseurs

POUVOIRS

– Hervé BRULÉ, DREAL Centre-Val de Loire, donne pouvoir à Léna DENIAUD, DRAAF Centre-Val de Loire,
– Alain MACHENIN, Fédération régionale des chasseurs, donne pouvoir à Jean-Noël RIEFFEL, Direction régionale OFB.

16 administrateurs votants présents et 2 pouvoirs.

Le quorum étant atteint, le conseil d'administration peut délibérer valablement.

Le Conseil d'administration, après avoir entendu l'exposé de Monsieur

VU le Code Général de la Fonction Publique,

VU la loi 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, et notamment ses dispositions relatives aux agences régionales de la biodiversité,

VU le décret n° 2017-402 du 27 mars 2017 relatif aux établissements publics de coopération environnementale,

VU la délibération de la Commission permanente de la Région Centre-Val de Loire CPR n° 18.10.28.106 en date du 16 novembre 2018 approuvant les statuts et sollicitant la création d'un établissement public de coopération environnementale dénommé « Agence régionale de la biodiversité Centre-Val de Loire » (ARB Centre-Val de Loire),

VU la délibération 2018-62 du 27 novembre 2018 de l'Agence française pour la biodiversité approuvant les statuts et sollicitant la création de l'Agence régionale de biodiversité Centre-Val de Loire,

VU la délibération 17787 du 10 décembre 2018 du Département du Cher adoptant les statuts de l'Agence régionale de la biodiversité Centre-Val de Loire,

VU la délibération 6.2 du 7 décembre 2018 du Département d'Eure-et-Loir approuvant les statuts constitutifs de l'Agence régionale de la biodiversité Centre-Val de Loire,

VU l'arrêté préfectoral n°18.225 du 19 décembre 2018 portant création de l'établissement public de coopération environnementale « Agence régionale de la biodiversité Centre-Val de Loire »,

VU les statuts de l'Agence régionale de la biodiversité Centre-Val de Loire,

Considérant

le projet de Procès-Verbal de la réunion du 9 décembre 2021 transmis aux membres du CA,

Décide à l'unanimité

d'approuver le procès-verbal en annexe.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour expédition conforme

Le Président de séance



Monsieur Jean-François BRIDET

PROCES-VERBAL
CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 9 DECEMBRE 2021

ETAIENT PRESENTS :

REPRÉSENTANTS DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES OU DE LEURS GROUPEMENTS :

Jean-François BRIDET, Région Centre-Val de Loire

REPRESENTANTS DE L'ETAT OU DE SES ETABLISSEMENTS PUBLICS

Jean-Noël RIEFFEL, Office français de la biodiversité

Marc DE MARIA, Office français de la biodiversité

Thérèse PLACE, DREAL Centre-Val de Loire

Lena DENIAUD, DRAAF Centre-Val de Loire

Anne-Marie THOMAS, Communauté de communes Grand Chambord

Christophe POUPAT, Office National des Forêts

REPRÉSENTANT DE LA RECHERCHE

Frédéric ARCHAUX, INRAE

REPRÉSENTANTS DES ASSOCIATIONS

Michel PRÉVOST, Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire

Guy JANVROT, France Nature Environnement Centre-Val de Loire

Lénaïg LE NEN, Graine Centre-Val de Loire

Cyril MAURER, Fédération des Maisons de Loire

Valérie BOUCHAUD-VIOLLEAU, Union Régionale des CPIE

Julien PROSPER, Association des Fédérations de Pêche Centre-Val de Loire

REPRÉSENTANTS DES USAGERS ET DES SECTEURS ECONOMIQUES

Henry FRÉMONT, Chambre Régionale d'Agriculture

REPRÉSENTANT DU PERSONNEL

Benjamin VIRELY, ARB Centre-Val de Loire

EXCUSÉS :

Catherine GAY, Région Centre-Val de Loire

Temanuata GIRARD, Région Centre-Val de Loire

Anne BESNIER, Région Centre-Val de Loire

Rémi POINTEREAU, Région Centre-Val de Loire

Thomas MÉNAGE, Région Centre-Val de Loire

Gaëlle LAHOREAU, Région Centre-Val de Loire

Romain MERCIER, Région Centre-Val de Loire

Olivier BEATRIX, Région Centre-Val de Loire

David JACQUET, Région Centre-Val de Loire

Constance DE PELICHY, Région Centre-Val de Loire

Régine FLAUNET, Région Centre-Val de Loire
Frédéric MICHAU, Office français de la biodiversité
Marine COLOMBEY, Office français de la biodiversité
François JOUBERT, Office français de la biodiversité
Samuel SEMPÉ, Office français de la biodiversité
Hervé BRULÉ, DREAL Centre-Val de Loire
Frédéric MICHEL, DRAAF Centre-Val de Loire
Marie-Line CIRRE, Département du Cher
Christian GATTEFIN, Département du Cher
Évelyne DELAPLACE, Département d'Eure-et-Loir
Hervé BUISSON, Département d'Eure-et-Loir
Patrice BOIRON, PNR Brenne
Gilles CLÉMENT, Communauté de communes Grand Chambord
Jean-Paul IMBAULT, Ville d'Orléans
Capucine FEDRIGO, Ville d'Orléans
Caroline SAMYN, Office National des Forêts
Pascale LARMANDE, ARB Centre-Val de Loire
Nelly LARCHEVEQUE, Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire
Alexandre ROUBALAY, Graine Centre-Val de Loire
Christine-Raïssa BETTAHAR, Fédération de Maisons de Loire
Patrick ROUX, Union Régionale des CPIE
Aymeric SEGUIN, Chambre de Commerce et d'Industrie Centre-Val de Loire
Alain MACHENIN, Fédération Régionale des chasseurs Centre-Val de Loire
Aude BOURON, Fédération Régionale des chasseurs Centre-Val de Loire
Marie-Thérèse FLEURY, Centre Régional de la Propriété Forestière
Alain DE COURCY, Centre Régional de la Propriété Forestière

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE SANS VOIX DELIBERATIVE :

Cyrielle MERCIER, Département d'Eure-et-Loir
Frédéric BRETON, Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire
Lucile FILIPIAK, FNE Centre-Val de Loire
Isabelle PAROT, Association des Fédérations de Pêche Centre-Val de Loire
Germaine FRAUDIN, France Nature Environnement Centre-Val de Loire
Catherine BERTRAND, ARB Centre Val de Loire
Cécile LE MEUNIER, ARB Centre-Val de Loire
Laetitia ROGER-PERRIER, ARB Centre-Val de Loire
Marine CELESTE, ARB Centre-Val de Loire
Pauline D'ARMANCOURT, ARB Centre-Val de Loire

POUVOIRS :

Néant

16 présents ; 16 votants ; 0 pouvoir.

Le quorum étant atteint, le conseil d'administration peut délibérer valablement.

Jean-François BRIDET introduit la séance et présente l'ordre du jour.

1. Adoption du procès-verbal du conseil d'administration du 23 sept. 2021

Délibération

Le Procès-verbal du conseil d'administration du 23/09/2021 a été remis aux membres (annexe 1).

Le procès-verbal du conseil d'administration de l'ARB du 23 septembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

16 voix « pour ».

2. Programme d'actions

2.1. Retour sur les principaux projets 2021

Information

A l'issue de cette seconde année de crise sanitaire, différents constats faits fin 2020 se confirment :

- La place prise par les rencontres de travail dématérialisées, les webinaires. Cela permet d'éviter des déplacements et donc de réduire l'impact carbone de nos travaux ; mais cela nécessite aussi de questionner les formats proposés pour permettre des temps d'échanges effectifs. Et il convient de ne pas en faire le seul mode de travail en commun car les travaux en présentiel apportent une réelle spontanéité dans les échanges et permettent des apartés toujours bénéfiques.
- L'intérêt de conserver dans la programmation des événements en présentiel. L'ARB a organisé différents temps de travail sur le terrain (TEN : visite des projets de la commune de Mesland, journée consacrée à la thématique des cimetières à Chârost), ou des conférences (à l'occasion du congrès mondial de la nature au MOBE à Orléans), permettant aussi de partager à partir de retours d'expérience in situ.

Les principaux projets réalisés au cours de l'année 2021 sont les suivants :

- **Animation territoriale**
 - o **Déploiement de « Territoire engagé pour la Nature » (TEN) :** accompagnement individualisé, organisation de rencontres thématiques pour les collectivités reconnues, entretiens de bilan/projection pour les collectivités arrivant en fin de reconnaissance, appui aux collectivités souhaitant candidater ;
 - o **Déploiement de la mission d'animation sur « les solutions d'adaptation fondées sur la nature »** dans le cadre du changement climatique (projet Life ARTISAN) : installation du comité de pilotage régional, rédaction du panorama des enjeux dans l'adaptation au changement climatique par les SFN, appui à des collectivités dans leurs orientations/actions utiles
 - o **Avancée des 2 coalitions COP « végétalisation »** dont l'objectif défini collectivement est de fournir une boîte à outil régionale, et « zones humides »
 - o **Animation milieux aquatiques** en faveur des contrats territoriaux (cellule CERCAT) : nouveaux contrats et accompagnement de syndicats, organisation de la journée des techniciens de rivières et gestionnaires et de la Semaine des rivières
- **Portail régional de la biodiversité** : développement du site, rédaction de contenus, constitution du comité de rédaction suite au comité de pilotage
- **Productions annuelles de l'ORB** : 1^{er} panorama annuel, actualisation d'indicateurs et publication de nouveaux, lancement de la rédaction de l'état des lieux 2022
- **Conception de nouveaux supports conçus pour favoriser la compréhension des acteurs** : dépliants grand public « la biodiversité régionale, ça alors ?! » présentant l'Observatoire, et « le climat régional change, la nature source de solutions ?! »
- **Mois de la biodiversité** du 15 mai au 15 juin

- **Animation du comité des financeurs** porté par la DREAL et la Région temporairement focalisées sur l'examen des projets déposés en région relance national.

Une présentation d'ensemble des travaux de l'ARB ayant été faite lors du CA du 23 septembre dernier, seuls 3 projets d'actualité sont plus précisément exposés en séance :

- **Portail de la biodiversité** : présentation et démonstration, communication de lancement à relayer

Une démonstration du Portail, dans sa version en cours de production, est réalisée en direct. Toutes les photos ne sont pas définitives. Le caractère local des espèces sélectionnées est vérifié auprès des acteurs naturalistes en cas de doute. La grande majorité des textes, notamment la page « La biodiversité en Centre-Val de Loire », ont été réalisées en collaboration avec plusieurs acteurs. L'un des enjeux de la ligne éditoriale du Portail est notamment d'assurer la véracité des données naturalistes et scientifiques publiées. Les photos comporteront toutes une légende afin de pouvoir identifier tant le contenu de la photo que son auteur. Il est proposé de lister les espèces, les espaces, ou les habitats qui manquent régulièrement en photo et pour lesquels il pourrait être utile de réaliser une base documentaire commune avec les membres.

L'ensemble des contributeurs sont remerciés pour leur implication dans ce projet éminemment collectif et collaboratif.

Une communication de lancement va être mise en place au cours de l'année 2022, qui sera poursuivie dans le temps afin de valoriser les contenus au fur et à mesure de l'enrichissement du Portail. Une première phase d'annonce de la mise en ligne du Portail débutera le 3 janvier 2022. Le premier trimestre sera dédié à une communication ciblée vers les membres de l'ARB. Un kit de communication print et numérique sera partagé pour relayer l'information par les membres. Tout au long de l'année, les dossiers thématiques publiés seront accompagnés de campagnes de communication via les réseaux sociaux. La publication de l'État des lieux de la biodiversité en Centre-Val de Loire sera également un moment phare pour communiquer sur le Portail. Une valorisation sera plus ciblée en direction du grand public et de la presse lors du mois de la biodiversité, entre le 15 mai et le 15 juin. Enfin, un jeu en format web et en présentiel dans les territoires est en cours de construction. Tous les éléments de communication seront diffusés à partir du mois de janvier.

- **Défi biodiversité** : présentation des formats retenus avec les membres impliqués

2021 était une année test, qui a permis de mener des réflexions en comité technique sur les attendus d'un défi biodiversité :

- valoriser et amplifier les actions existantes, comptabiliser le nombre de citoyens engagés.
- proposer un parcours avec des formats souples pour les organisateurs et publics,
- aller vers de nouveaux publics en associant des acteurs intermédiaires (TEN, entreprises, ...)

L'URCPIE a développé un format test en s'appuyant sur deux communes : Richelieu (37), et Levroux (36). Cinq sorties grand public ont été organisées, avec comme objectif défini « trouver 100 espèces en une journée ». Cette expérimentation s'est avérée positive. La participation a été variable suivant le calendrier et la météo. Il en ressort une bonne perception des élus ce qui est encourageant pour renouveler cette opération avec d'autres collectivités, même celles moins engagées sans IBC/ABC.

Toutes les associations qui souhaiteront s'engager dans l'animation d'un défi biodiversité seront les bienvenues. Les actions pourront être financées au moyen des conventions vertes pour les associations qui en sont bénéficiaires. Pour les autres associations, des partenariats seront à envisager avec les collectivités.

Différents formats d'animation restent envisageables : sciences participatives, chantiers participatifs, inventaires, animations, sorties nature...

Un programme national « familles à biodiversité positive » a fait l'objet d'une contractualisation entre l'OFB et les PNR, il consiste à :

- en phase 1, réaliser un inventaire et des actions chez soi
- en phase 2, s'engager collectivement sur un chantier participatif local.

Afin de définir les formats, un sondage a été réalisé auprès des publics du Centre-Val de Loire. Pour 60% des participants, agir pour la biodiversité commence par son jardin et par découvrir la biodiversité locale. Les thématiques les plus attendues sont la petite faune et les milieux naturels. Leur motivation à participer à un défi est avant tout de rejoindre une dynamique collective. Enfin, 4 catégories d'actions sont attendues : les inventaires, les formations, les sorties et les chantiers participatifs. Il n'y a pas de durée d'engagement qui prévaut pour les participants. Un format d'une journée à quelques semaines dans l'année est accepté. Au-delà la participation reste incertaine.

Les objectifs visés sont le développement de partenariats avec des collectivités, notamment celles reconnues TEN ou celles ayant réalisé un IBC/ABC, et l'élaboration d'un cadre général « défi » permettant de multiples formats tournés vers l'action collective.

Le calendrier :

- > de janvier à mars 2022 - enquête pour recenser les dispositifs, besoins et attentes des collectivités
- > toute l'année - tests de formats par les associations (conventions vertes)
- > mai – juin 2022 - lancement institutionnel (collectivités et associations)

- Etat des lieux régional de la biodiversité 2022 : avancées et présentation d'ensemble

La réalisation de l'état des lieux de la biodiversité 2022 est un projet mené de manière collaborative. La trame a été proposée et validée en COTECH en avril, et par le groupe de travail de l'Observatoire en mai. La volonté est d'élaborer un document validé et partagé par l'ensemble du collectif ARB.

Le sommaire :

- Présentation de l'Observatoire
- La biodiversité, qu'est-ce que c'est ?
 - I. La biodiversité en Centre-Val de Loire : panorama et « zooms sur »
 - II. Enjeux et menaces : déclinaison des 5 causes d'érosion
 - III. Agir pour préserver la biodiversité : actions entreprises en région

Une première maquette a été réalisée avec le groupe de travail de l'observatoire. Les corrections sont en train d'être intégrées avant l'envoi en relecture d'une version 2 courant janvier. Le collectif ARB sera sollicité également pour une validation sur le fond des pages qui concernent le domaine d'expertise de chacun. **La publication aura lieu mi-mars.**

Il est rappelé la vigilance apportée à la démarche collective autour de la rédaction de ce support, avec un travail réalisé en partenariat avec les structures référentes en région. Elle permet entre autres d'assurer la validation scientifique et la correspondance avec la réalité régionale.

2.2. Projet de feuille de route 2022 de l'ARB : SUJET STRATEGIQUE DEFINI POUR LA SEANCE

Échanges et délibération

le tableau présentant les actions envisagées au titre de la feuille de route 2022 (annexe 2), établi en déclinaison de la stratégie pluriannuelle, a été remis aux administrateurs.

Ce projet est soumis au débat afin d'identifier les actions prioritaires, les éventuels compléments à apporter. Cela permettra de réaliser ensuite des estimations plus fines du temps nécessaire, de solliciter des devis pour les prestations externalisées, afin de préparer le BP 2022 qui sera présenté au vote du CA le 10 mars prochain.

Voici en synthèse les principaux projets figurant dans cette feuille de route annuelle :

Accompagner les acteurs dans les territoires

- Animation territoriale biodiversité, notamment à travers le déploiement aux collectivités, temps de rencontre pour partagé expérience...)
- Déploiement de l'animation territoriale à travers les « solutions d'adaptation fondées sur la nature » (capitalisation d'expériences, organisation de rencontres techniques, appui à des collectivités...)
- Animation auprès des structures GEMAPI, des techniciens de rivière
- Conception du « BiodivTour » : poursuite des travaux engagés en 2021 pour aboutir à un catalogue de visites professionnelles en région permettant le partage d'expériences sur site. Projet qui mobilise les membres volontaires pour la définition des 1ères visites
- Animation du comité des financeurs : après son implication quasi exclusive dans le Plan de relance en 2020-21, partage sur les orientations partagées pour le réorienter sur ses objectifs initiaux

Sensibiliser, former et communiquer sur la biodiversité

- Mise en ligne du Portail de la biodiversité et communication sur son lancement tout au long de l'année (événements, kit, plan de communication), rédaction de nouveaux contenus
- Organisation du mois de la biodiversité « Naturellement dehors ! », l'occasion de valoriser également le Portail
- Animation en Centre-Val de Loire de la journée mondiale des zones humides (JMZH)
- Faire vivre l'exposition « la biodiversité et nous » : prêt aux acteurs régionaux intéressés, kit d'animation et de communication
- Organisation de journées d'échanges techniques ou à l'attention des élus (notamment dans le cadre de TEN, des SAFN, et des travaux de l'ORB)
- Détermination du programme de formation modulaire 2023 et réflexion collective globale sur la formation (diversification des publics, formats...)

Connaître et observer la biodiversité

- Finalisation et publication de « l'état des lieux régional de la biodiversité 2022 »
- Publication de lettre annuelle de l'Observatoire autour des chiffres clés/observations concernant la biodiversité régionale
- Organisation d'une journée « Végétal local » (prévue en mars 2021 et reportée du fait de la pandémie) à destination des jeunes en formation dans les filières horticoles / sylvicoles / pépiniéristes
- Elaboration d'un outil « Semer local » sur les herbacées, selon le principe du « Planter local » existant
- Actualisation des indicateurs existants de l'ORB et travaux d'identification de nouveaux (eau, trame noire...)

Animer le collectif ARB

- Organisation du troisième séminaire interne dont la thématique reste à définir (idée « la mobilisation citoyenne : quelles cibles et quels objectifs au regard de nos moyens collectifs ? »)
- Animation des coalitions COP
- Future stratégie pluriannuelle 2023-2025 : dans la poursuite des premières années d'existence de l'Agence, relecture et affinage des objectifs stratégiques pour les prochaines années
- Animation du projet de zone test agricole de réduction des pesticides, avec caisse de sécurisation : descriptif détaillé du projet avec calendrier
- Formalisation d'une stratégie de communication et du plan de communication annuel en déclinaison

La Chambre d'agriculture confirme son souhait d'implication dans le projet de zone test agricole de réduction des pesticides. Un travail mené à l'échelle d'un territoire est plus efficace pour obtenir des indicateurs précis, ce qui nécessite la mise en place d'un collectif : agriculteurs, organismes économiques etc.

La tenue du 3^{ème} séminaire interne est prévue au cours du second semestre. Pour un séminaire co-pensé, co-organisé et correspondant le plus possible aux préoccupations de chacun, un temps important doit être consacré à sa préparation. Les avis et propositions sont les bienvenus tant sur le format que sur la thématique. Concernant la thématique, une première piste avait été évoquée : la mobilisation citoyenne.

La capacité à sensibiliser le plus de monde à la préservation de la biodiversité est un enjeu important face aux connaissances qui sont aujourd'hui établies. Le public présent lors d'animations ou de conférences est souvent déjà intéressé et convaincu (cas lors de la première édition des universités populaires de la biodiversité initiée cette année par l'OFB à Tours). L'enjeu pour les décennies à venir est d'élargir la base des citoyens mobilisés. Comment toucher la partie de la population qui aujourd'hui est peu ou pas sensible à cette thématique ?

Dans la filière agricole, il s'agirait de réfléchir aux moyens d'assurer un niveau de production utile sans déplacer les problématiques vers d'autres pays. Un lien avec la stratégie des Aires protégées pourrait être établi afin de sensibiliser les propriétaires de sites à enjeux, et favoriser les engagements en faveur de la biodiversité locale. Les contrats de ville pourraient également être un levier intéressant pour toucher une population habituellement peu captive.

A l'université d'Orléans, un mémoire collectif sur le développement de la mobilisation citoyenne va être conduit par les étudiants en master « Métiers de l'accompagnement politique ».

Pour la mise en place du séminaire, il s'agira dans un premier temps de s'accorder sur une définition partagée de la mobilisation citoyenne et du périmètre choisi afin de pouvoir dans un second temps clarifier les orientations à prendre.

La feuille de route 2022 de l'ARB est approuvée à l'unanimité.

16 voix « pour ».

3. Gestion administrative et juridique

3.1. Ressources humaines

3.1.1 Procédure de recrutement au poste de direction de l'ARB

Délibération

Conformément à la réglementation qui s'applique aux Etablissements publics de coopération environnementale (EPCE), les statuts de l'ARB prévoient (article 12) les modalités de désignation, le mandat et les attributions du directeur de l'Agence.

La procédure de recrutement a été initiée en début d'année du fait des délais nécessaires pour la mener à son terme, et avec l'objectif de pourvoir ce poste le 1^{er} janvier 2022.

Le jury a reçu en entretien les candidats déclarés pour présentation de leurs projets d'orientations environnementales respectifs. Ces entretiens se sont tenus le 03/12 et leur contenu vous sera présenté en séance.

Comme prévu par la réglementation et inscrit dans les statuts de l'ARB (article 12.1) :

- **Le conseil d'administration adopte, à la majorité des deux tiers de ses membres, une proposition sur le ou les candidats de son choix ;**
- **Le président du conseil d'administration nomme le directeur sur proposition du conseil d'administration parmi la liste des candidats** établie par les personnes publiques représentées au conseil d'administration.

Rappels sur le mandat et les attributions du directeur (articles 12.2 et 12.3 des statuts)

- Le mandat du directeur est de 5 ans. Ce mandat est renouvelable par période de 3 ans. Le directeur bénéficie d'un contrat à durée déterminée d'une durée égale à celle de son mandat.

Lorsque le mandat est renouvelé, après approbation par le conseil projet présenté par le directeur, le contrat de ce dernier fait l'objet d'une durée équivalente à celle du nouveau mandat.

- Le directeur assure la direction de l'établissement, à ce titre :
 - o Il élabore et met en œuvre le projet environnemental et rend compte de son exécution au conseil d'administration
 - o Il assure la programmation de l'activité environnementale de l'établissement
 - o Il est ordonnateur des recettes et des dépenses
 - o Il prépare le budget et ses décisions modificatives et en assure l'exécution
 - o Il assure la direction de l'ensemble des services
 - o Il passe tous actes, contrats et marchés, dans les conditions définies par le conseil d'administration
 - o Il représente l'établissement en justice et dans tous les actes de la vie civile

La proposition de recruter Catherine Bertrand sur le poste de direction de l'ARB à compter du 1^{er} janvier 2022, et de donner mandat au président pour signer tous les actes relatifs à ce recrutement est adoptée à l'unanimité.

16 voix « pour ».

3.1.2 Remboursement de mise à disposition

Délibération

Par convention entre la Région Centre-Val de Loire et l'ARB, il est convenu que Cécile Le Meunier soit mise à disposition de l'Agence pour une durée de 3 ans (soit jusqu'au 31/12/2021), renouvelable de manière express, et ce après accord de l'agent.

Cécile Le Meunier souhaitant poursuivre sa mission au sein de l'Agence, une demande écrite conjointe a été transmise à la DRH de la Région le 19 octobre 2021.

L'article 5 de cette même convention, prévoyait à titre dérogatoire le non remboursement par l'ARB, du fait qu'elle intervenait entre une collectivité territoriale et un établissement public administratif dont elle est membre. La Région ne souhaitant pas renouveler cette dérogation, il convient de prévoir le remboursement du salaire de Cécile Le Meunier au Conseil régional à compter de janvier 2022.

La proposition de :

- **donner mandat au président pour la signature de la nouvelle convention de mise à disposition par la Région de Cécile Le Meunier sur le poste de responsable administrative et financière**
- **approuver le remboursement des salaires au Conseil régional de la mise à disposition de Cécile Le Meunier**
- **ouvrir au budget de l'ARB le compte 6218, permettant le remboursement effectif dès janvier 2022**

est approuvée à l'unanimité.

16 voix « pour ».

3.1.3 Forfait mobilité durable

Délibération

Par délibération en date du 6 février 2020, l'ARB a instauré le principe d'une indemnité kilométrique vélo pour les personnels de l'Agence venant au travail avec ce mode de transport ; ce en application

de la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, et du n°2016-1184 du 31 août 2016 instituant à titre expérimental une prise en

Cette indemnité vélo a été remplacée par le « forfait mobilité durable », mis en place par la loi d'orientation des mobilités (LOM) votée en décembre 2019, et réglementé par le décret n° 2020-541 du 9 mai 2020.

Il est proposé que l'ARB instaure le forfait mobilité durable, qui concerne à la fois l'usage du vélo et du covoiturage pour se rendre sur son lieu de travail. Il convient de prendre une nouvelle délibération mentionnant ces références juridiques afin de pouvoir procéder au versement de l'indemnité aux salariés concernés.

Le paiement de ce forfait par l'employeur bénéficie d'une exonération de cotisations sociales dans la limite d'un plafond fixé à 200 euros par an. Pour les salariés, la somme versée par l'employeur au titre de ce forfait est exonérée d'impôt sur le revenu dans la limite également de 200 euros par an.

Les références juridiques ayant changé, la notice explicative a été adaptée pour tenir compte de ce nouveau cadre (annexe 3).

L'instauration du forfait mobilité durable pour les personnels de l'ARB, ce conformément à la loi d'orientation des mobilités (LOM) votée en décembre 2019, et réglementé par le décret n° 2020-541 du 9 mai 2020 est adoptée à l'unanimité.

16 voix « pour ».

3.1.4. Règlement intérieur de l'ARB : télétravail

Délibération

La crise sanitaire a nécessité dans l'urgence la mise en place du télétravail. Alors que la reprise du travail en présentiel s'est opérée progressivement depuis cet été, il est aujourd'hui nécessaire de convenir des modalités de mise en œuvre du télétravail.

Des échanges sont intervenus avec l'équipe de façon à définir le cadre paraissant le plus opportun pour apporter cette souplesse aux salariés, tout en conservant la dynamique de travail en collectif qui caractérise les travaux de l'Agence.

Les principes proposés sont les suivants :

- Possibilité de réaliser 2 jours de télétravail/semaine sur demande pour les postes à 100%, avec proratisation pour les temps partiels :
 - o Si 90% : possibilité de 1,5 jours/semaine
 - o Si 80% : possibilité de 1 jour/semaine
- Instaurer un rythme régulier des jours de télétravail pour faciliter le travail d'équipe
- Prévoir d'être en présentiel le vendredi chaque quinzaine pour la réunion d'équipe
- Souplesse possible en cas de contraintes professionnelles

La charte du télétravail établie pour l'ARB et annexée au règlement intérieur est approuvée à l'unanimité.

16 voix « pour ».

3.2. Délégation de signature au président et au directeur

Délibération

Afin de faciliter la mise en œuvre des travaux de l'Agence (achats, prestations...), les délégations suivantes ont été proposées :

- Déléguer au directeur.trice de l'ARB, ordonnateur de l'Agence :
 - o La signature des marchés inférieurs au seuil de publicité, soit 40 000 € HT
- Déléguer au président.e de l'ARB :
 - o La signature des marchés supérieurs au seuil de publicité, soit supérieurs à 40 000 € HT.

Il sera rendu compte au Conseil d'administration des dépenses correspondantes.

Les délégations de signature suivantes sont approuvées à l'unanimité :

- **Délégation au directeur.trice de l'ARB, ordonnateur de l'Agence, de la signature des marchés inférieurs au seuil de publicité, soit 40 000 € HT**
- **Délégation au président.e de l'ARB de la signature des marchés supérieurs au seuil de publicité, soit supérieurs à 40 000 € HT**

16 voix « pour ».

3.3. Instauration du régime indemnitaire RIFSEEP

Délibération

Le RIFSEEP, *Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel*, a été instauré par décret n°2014-513 du 20 mai 2014, dans le cadre de la simplification du paysage indemnitaire des fonctionnaires.

Son instauration à l'ARB correspond à une mise en conformité réglementaire et légale, maintenant que le décret n°2020-182 du 27 février 2020 relatif au régime indemnitaire des agents de la fonction publique territoriale (avec une entrée en vigueur à compter du 1^{er} mars 2020), le permet pour les ingénieurs territoriaux.

Le centre de gestion du Loiret a été sollicité pour appui dans cette mise en œuvre.

Différentes étapes sont nécessaires pour l'attribution de ce RIFSEEP, dont l'application concernera tous les salariés de l'Agence, titulaires, titulaires stagiaires, et contractuels (puisque tous agents de droit public) :

- Consultation des agents, titulaires et contractuels, afin de leur présenter l'incidence de ce régime indemnitaire ;
- Sollicitation de l'avis du comité technique relatif aux grandes orientations en matière de politique indemnitaire et de critères de répartition y afférant ; le dossier a été transmis au CDG qui l'a réceptionné et ne nous a fait part d'aucune irrégularité ;
- Délibération du conseil d'administration. Ce régime viendra en lieu et place de celui mis en place en novembre 2019 (instauration de l'Indemnité spécifique de service - ISS, et de la Prime de service et de rendement - PSR) dans l'attente de cette publication, et qui s'appliquait aux seuls personnels titulaires de l'ARB.

Le RIFSEEP comprend 2 parts :

- **L'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE)**, liée à la nature des fonctions exercées par l'agent et à son expérience professionnelle ;
- **Le Complément Indemnitaire Annuel (CIA)**, lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir de l'agent.

Le projet de délibération en **annexe 5** a été soumis pour avis au comité technique, comportant les groupes de fonction et les montants annuels proposés. Bien que l'ARB ne compte pas aujourd'hui de poste relevant de la filière administrative, celle-ci a tout de même été prévue de façon à disposer d'une délibération globale en cas de création de supports de postes dans cette filière.

L'instauration du RIFSEEP à l'ARB à compter du 1^{er} janvier 2022 est approuvée à l'unanimité.

16 voix « pour ».

3.4. Adhésion à la prestation paie du Centre de gestion du Loiret

La réalisation de la paie nécessite une technicité telle que l'ARB a recours à la prestation optionnelle du centre de gestion du Loiret, ce depuis sa création en 2019. La prestation « paie » constitue une mission facultative du CDG 45. Conformément à l'article 22 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, le financement de cette mission fait l'objet d'une convention conclue entre le CDG 45 et la collectivité territoriale ou l'établissement demandeur.

Le CDG procède actuellement à l'actualisation de ses conventionnements avec les collectivités, d'où le besoin d'une nouvelle délibération.

La proposition de confier l'élaboration de la paie des agents de l'ARB aux services du Centre de gestion du Loiret, et de donner mandat au Président pour signer la convention afférente à cette prestation est approuvée à l'unanimité.

16 voix « pour ».

3.5. Orientations budgétaires 2022

Délibération

Le BP 2022 sera élaboré sur la base des actions envisagées au titre de la feuille de route annuelle, telle que débattue en séance ce jour, et sera soumis au vote du CA le 10 mars 2022.

Les ressources 2022 de l'ARB seront conformes aux statuts avec les dotations statutaires du Conseil régional et de l'OFB, représentant un total de 565 k€/an. S'ajoutent à ces ressources statutaires les moyens suivants liés à des projets d'animation territoriale et faisant l'objet de conventions spécifiques :

- La subvention de l'AELB pour le poste d'animation territoriale sur les milieux aquatiques (convention CERCAT) : son montant annuel est de 32 500 € ;
- La subvention de l'Europe et du Ministère de la transition écologique (OFB) pour le poste d'animation des « solutions d'adaptation fondées sur la nature » dans le cadre du projet Life ARTISAN dont l'ARB est bénéficiaire associé. Le versement des subventions s'échelonne tout au long du projet (le prépaiement prévu au démarrage en 2020 est attendu fin 2021, un versement de 52 200 € est prévu en 2022, le suivant devrait intervenir en 2024, et le solde ne devrait être versé qu'à la fin du projet en 2028 malgré le fait que l'engagement de l'Agence ne court que jusqu'en 2025).

A noter que la mise à disposition par le Conseil régional, sans remboursement, de 2 postes (la responsable administrative et financière, et la directrice) prend fin le 31/12/2021.

Le résultat 2021 de l'ARB, une fois les comptes de gestion et compte administratif validés, sera également intégré au budget 2022.

Voici ci-dessous la simulation budgétaire 2022 établie à ce jour, avec pour repère le réalisé en 2019 et 2020, et la prévision d'atterrissage 2021. Ces 1ers éléments chiffrés seront affinés pour la préparation du BP, compte à compte et à partir du résultat 2021.

A également été intégré dans cette projection le rééquilibrage de prise en charge de l'hébergement mutualisé avec les associations hébergées.

Investissement : dépenses					
N° de compte	Libellé classe de compte	Réalisé	Réalisé	Prévision	
		2019	2020	2021	2022
16	Emprunts et dettes assimilées	0 €	0 €	888 €	1 000 €
20	Immobilisation incorporelles	504 €	420 €	56 562 €	43 600 €
21	Immobilisation corporelles	0 €	4 480 €	7 545 €	7 085 €
27	Dépôts et cautionnements versés	0 €	0 €	- €	500 €
020	Dépense immob imprévues	0 €	0 €	- €	0 €
TOTAL				64 995 €	52 185 €

Fonctionnement : dépenses					
N° de compte	Libellé classe de compte	Réalisé	Réalisé	Prévision atterrissage	Simulation BP
		2019	2020	2021	2022
		522 973 €	537 779 €	592 999	
60	Achats	61 490 €	66 275 €	27 244 €	16 900 €
61	Services extérieurs	128 327 €	133 821 €	191 783 €	173 930 €
62	Autres services extérieurs	65 210 €	38 086 €	38 268 €	63 300 €
63	Impôts, taxes et versements...	20 478 €	36 983 €	32 800 €	39 300 €
64	Rémunération du personnel	236 019 €	254 006 €	293 885 €	470 700 €
22	Dépenses imprévues	0 €	0 €	- €	
65	Autres charges courantes	0 €	3 €	3 €	10 €
68	Dotations aux amortissements	11 449 €	8 605 €	9 016 €	9 210 €
TOTAL		522 973 €	537 779 €	592 999 €	773 350 €

Recettes					
N° de compte	Libellé classe de compte	Réalisé	Réalisé	Prévision atterrissage	Simulation
		2019	2020	2021	2022
		661 812 €	673 722 €	700 199	761 025 €
74	Subventions d'exploitation	568 735 €	580 850 €	606 000 €	649 700 €
75	Autres produits	89 700 €	86 638 €	91 073 €	108 200 €
77	Produits exceptionnels	3 377 €	6 234 €	3 125 €	3 125 €
TOTAL		661 812 €	673 722 €	700 199 €	761 025 €
Résultat		Résultat 2019	Résultat 2020	Prévision 2021	Simulation 2022
		138 839 €	135 943 €	42 205 €	-64 510 €

Les orientations budgétaires 2022 de l'ARB telles que présentées sont approuvées à l'unanimité. 16 voix « pour ».

4. Questions diverses

- Dates prochaines réunions du conseil d'administration de l'ARB : 10 mars, 23 juin et 24 novembre à 14h
- Mois de la biodiversité « Naturellement dehors ! » du 15 mai au 15 juin 2022